



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 33740

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les risques que représente le développement des addictions chez les jeunes. Une récente enquête nous apprend que 66,7 % des jeunes se déclarent buveurs (59,7 % en 2011), pour 8,7 % d'entre eux ils sont fumeurs réguliers (7,6 % en 2011) et que 3 % se déclarent consommateurs réguliers de cannabis (2 % en 2011) et 18,4 % consommateurs occasionnels (15,2 % en 2011). Les phénomènes d'addiction ont des conséquences lourdes pour notre jeunesse. Le fait de voir certains comportements addictifs progresser chez les jeunes est inquiétant car ils rentrent dans une sorte de cycle interminable car il faut rappeler que la personne victime d'addiction aura toujours tendance à vouloir « consommer » plus de sa « drogue » afin de se procurer des doses croissantes de bien être. Une surconsommation qui aura comme conséquence la dégradation de toutes les relations sociales de l'individu, des difficultés dans la scolarité ou le parcours de formation, un isolement progressif, la perte des repères familiaux et sociétaux, des difficultés à trouver un emploi et à la conserver. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement souhaite mettre en place comme dispositifs destinés à combattre les addictions chez les jeunes.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la lutte contre les addictions, la ministre chargée de la jeunesse a proposé deux axes de travail en direction des enfants et des jeunes, qui seront inscrits dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, piloté par la mission interministérielle des drogues et des toxicomanies (MILDT). Il s'agit de la poursuite, au niveau national, du dispositif de médiation lors des rassemblements festifs de jeunes pour prévenir l'abus répété de la consommation excessive d'alcool, et d'une étude portant sur les conduites addictives aux médias numériques de l'enfant et de l'adolescent. Pour prévenir l'abus répété de la consommation excessive d'alcool chez les jeunes, des « fiches Réflexe » ont été diffusées dans toutes les préfectures, permettant aux associations de prévention locales de se les approprier. Ces fiches sont désormais utilisées pour la formation des personnels de l'Etat. Elles sont mentionnées dans le guide édité par la MILDT à l'attention des élus et dans le guide méthodologique sur l'animation et la prévention des conduites addictives réalisé par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) en 2012. Le réseau de médiateurs, en lien avec les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et les correspondants MILDT, sera maintenu voire renforcé dans les départements les plus concernés par ces rassemblements. Concernant la poursuite de l'action en milieu festif, le ministère diffusera plus largement l'information sur les outils méthodologiques existants pour la gestion des rassemblements festifs organisés par les jeunes aux acteurs locaux. Un référent national « évènement festif » accompagne les jeunes porteurs des projets de rassemblements festifs. L'objectif est de s'appuyer sur les jeunes déjà formés dans le cadre des manifestations festives récurrentes pour en faire des relais qui pourront transmettre leur savoir-faire à leurs pairs organisant pour la première fois des rassemblements dans un cadre moins formalisé, notamment en zone rurale. Par ailleurs le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) soutient 13 projets sur le thème de la

lutte contre les addictions. Les évaluations de ces projets actuellement en cours seront disponibles en 2014 et présentées à la MILDT pour diffusion. Le ministère a par ailleurs pris en compte la préoccupation émergente au regard des comportements parfois addictifs des jeunes enfants vis-à-vis des interfaces numériques et leurs conséquences sanitaires et sociales (difficultés de concentration sur les apprentissages à l'école, diminution du temps de sommeil, réduction de l'activité physique, augmentation de l'isolement social notamment). Une étude institutionnelle sera conduite avec l'appui d'experts des sciences neurologiques et des sciences sociales. La participation des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire devrait permettre de mieux comprendre la réalité de cette addiction. Sur la base de cette étude, un diagnostic sera établi et des objectifs stratégiques seront proposés pour développer un programme de prévention pour lutter contre l'excès de temps passé devant les écrans.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33740

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7720

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11432